

#### 4 CS CALL CENTER CONTACT CLIENT SOLUTION

Société à responsabilité limitée au capital de 150 000 euros  
Siège social : SAINT-SYMPHORIEN-SUR-COISE (69590) - 22-23 place du Mézel  
432.973.147 RCS LYON  
-----

#### ACTE SOUS SEING PRIVE DES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES EN DATE DU [date de dernière signature électronique] -----

#### LES SOUSSIGNES :

- Société **PTAH**, propriétaire de ..... 2 000 parts

Représentée sa Présidente, Madame Brigitte HAWAWINI,

- Société **IRA TRAVEL INVEST**, propriétaire de ..... 1 000 parts

Représentée son Président, Monsieur Philippe LE FUR,

Agissant en qualité de seuls associés, propriétaires des 3 000 parts composant le capital social de la société 4 CS CALL CENTER CONTACT CLIENT SOLUTION,

#### ONT PRIS, CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS STATUTAIRES DE LA SOCIETE, LES DECISIONS UNANIMES SUIVANTES :

##### PREMIERE DECISION

Chacun des Associés :

- déclare et reconnaît avoir pu prendre pleine et entière connaissance de tous les documents et informations prévus par la loi, les règlements et les statuts de la Société ou nécessaires à son information, préalablement à la prise des présentes décisions unanimes, et ce dans un délai suffisant pour lui permettre de voter utilement et en toute connaissance de cause sur les décisions qu'il prend,
- décide de renoncer, en tant que de besoin, à titre définitif et irrévocable, au bénéfice des dispositions légales, réglementaires et/ou statutaires, et des stipulations de tout acte extrastatutaire conclu entre un ou plusieurs Associés, applicables et relatives aux délais de convocation et/ou de mise à disposition des documents et formalités prescrits par la loi, les règlements, les statuts de la société 4 CS CALL CENTER CONTACT CLIENT SOLUTION.

Paraphe  


Paraphe  


## DEUXIEME DECISION

La collectivité des associés, décide de transférer le siège social du 22-23 place du Mézel, 69590 SAINT-SYMPHORIEN-SUR-COISE au 153 route de Vourles, 69230 SAINT-GENIS-LAVAL, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

En conséquence, la collectivité des associés modifie l'article 4 des statuts de la manière suivante :

**"ARTICLE 4 - Siège**

*Le siège social est fixé : **153 route de Vourles, 69230 SAINT-GENIS-LAVAL.**"*

Le reste de l'article demeure inchangé.

## TROISIEME DECISION

La collectivité des associés donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue d'effectuer toutes formalités légales de publicité.

Le présent acte, exprimant les décisions ci-avant, a été signé par tous les associés de la société 4 CS CALL CENTER CONTACT CLIENT SOLUTION.

D'un commun accord entre tous les associés, le présent acte sous seing privé constatant les décisions unanimes des associés est établi et signé (au moyen d'un procédé de signature avancée -AES-) par chacun des signataires par voie électronique, mise en œuvre par les prestataires de services Cload et DocuSign, assurant la délivrance de services de confiance conformes au règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur dit eIDAS.

Chacun des Associés :

- Déclare avoir été informé des dispositions légales et réglementaires relatives à l'écrit et à la signature électroniques, notamment des articles 1366 et 1367 du Code civil et du décret n°2017-1416 du 28 septembre 2017 ;
- Déclare considérer (i) que les conditions d'établissement du présent acte sous forme électronique en garantissent l'intégrité et la sécurité et (ii) que la signature électronique utilisée consiste en l'usage d'un procédé fiable d'identification garantissant le lien entre le signataire, la signature électronique, et l'acte auquel elle s'attache, conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil ;
- Déclare considérer (i) que sa signature électronique et celles des autres Associés, apposées sur les présentes, doivent être considérées comme des signatures originales ayant la même valeur qu'une signature manuscrite apposée sur papier, et fera foi de l'identité de chaque signataire et de son consentement aux présentes, et (ii) que le présent acte, établi et signé électroniquement, constitue l'original et une preuve littérale et a la même valeur probante qu'un document manuscrit signé sur papier ;

Paraphe  


Paraphe  

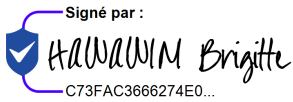

- Reconnaît que la responsabilité des rédacteurs des présentes ne saurait être engagée au titre (i) du choix par les associés de recourir à l'établissement et à la signature des présentes sous la forme électronique, (ii) des processus d'établissement, de signature et de conservation de l'acte utilisés, et, (iii) plus généralement, de toute contestation relative à la force probante du présent écrit électronique et des signatures y apposées.

Le présent acte sera transcrit dans le registre des délibérations et un exemplaire original dématérialisé en sera conservé dans les archives sociales de manière à permettre sa consultation en même temps que le registre des délibérations. A cet effet, un exemplaire original dématérialisé est remis au représentant légal de la 4 CS CALL CENTER CONTACT CLIENT SOLUTION, ainsi que le permet la plateforme DocuSign via Cload.

**PTAH**

Représentée par Brigitte HAWAWINI

Le

Signé par :  
  
C73FAC3666274E0...

**IRA TRAVEL INVEST**

Représentée par Philippe LE FUR

Le

Signé par :  
  
6B299E486068428...